

CAHIER DES CHARGES APPEL A CANDIDATURES « PRESTATAIRE MODULE TRANSFORMANT DATA/IA » GRAND EST

Date limite de dépôt des candidatures : 23/06/2025 à 12h00

► CONTEXTE LE PARCOURS DE TRANSFORMATION

La Région Grand Est a décidé la mise en œuvre d'une dynamique d'accompagnement des entreprises personnalisée et suivie dans la durée, le parcours de transformation, qui constitue une orientation forte du SRDEII, et qui s'appuie notamment sur la mise en œuvre des transitions numérique, industrielle 5.0 et environnementale, identifiées comme des moteurs du changement et de transformation pour l'entreprise.

Les modules transformants en constituent une étape opérationnelle essentielle en ce qu'ils permettent aux bénéficiaires d'identifier la solution personnalisée qui répond spécifiquement à leur besoin ainsi que les offreurs de solutions régionaux en capacité de déployer et mettre en œuvre cette solution chez le bénéficiaire.

Le Plan intelligence artificielle de la Région Grand Est

Les premiers travaux de structuration de la filière numérique ont porté sur l'Intelligence Artificielle. Ceux-ci ont donné lieu à la conception d'une stratégie en la matière dont la vocation première est d'accompagner les entreprises pour s'approprier l'IA et en faire un levier de compétitivité.

Celle-ci s'est traduite par le plan Intelligence Artificielle voté en juin 2019 portant sur 3 marchés (Industrie, Santé et Bioéconomie) et organisé autour de 5 axes :

- Accélérer l'adoption de l'Intelligence Artificielle par les entreprises pour booster leur compétitivité.
- Soutenir l'excellence scientifique, assurer son rayonnement et son attractivité.
- Dynamiser les startups en IA.
- Développer les compétences en IA.
- Garantir une IA éthique, inclusive et responsable.

Le module Data/IA s'inscrit pleinement dans le premier axe du Plan IA pour aider les entreprises « utilisatrices » du numérique à mesurer la pertinence de l'intelligence artificielle à adresser des cas d'usage concrets ayant un retour sur investissement direct pour elles.

► OBJET

Les modules transformants constituent des solutions d'accompagnement personnalisées des entreprises désireuses de mettre en œuvre un projet de transformation technologique ou organisationnel.

Le module DATA/IA **INTEGRATION DE SOLUTIONS DE PILOTAGE DE DONNEES ET/OU D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** a pour objet d'accompagner les entreprises régionales dans l'identification et la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel autour de la gestion des données et/ou de solutions d'intelligence artificielle.

Il s'agira d'accompagner le bénéficiaire dans l'identification des cas d'usage qui pourront lui apporter de la valeur après analyse des données stratégiques disponibles en lien avec son activité, et inscrire les projets identifiés dans le déploiement de solutions de gestion et pilotage des données et/ou l'orientation vers des solutions d'intelligence artificielle.

L'objet de cet appel à candidature consiste à référencer les prestataires aptes à réaliser le module transformant « DATA/IA » selon les contenus et modalités définis ci-dessous.

► DESCRIPTIF DU MODULE DATA/IA

Sont éligibles :

Les entreprises ayant une activité de production, de logistique ou appartenant au secteur du BTP, de toute taille (TPE, PME, ETI, grandes entreprises), immatriculées dans le Grand Est, et considérées en situation financière saine au regard de la réglementation européenne (et à jour de leurs cotisations fiscales et sociales),

Les entreprises bénéficiaires pourront avoir réalisé un diagnostic 360 du Parcours de transformation en amont de la demande d'accompagnement au travers d'un module transformant, sans que cela soit une condition nécessaire à la demande de module.

Toute entreprise éligible ayant identifié un besoin en lien avec un accompagnement thématique proposé pourra déposer une demande de module.

Ne sont pas éligibles :

- les entrepreneurs individuels,
- les entreprises qui réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires à partir d'une activité de négoce,
- les entreprises spécialisées dans les activités de conseil d'ordre juridique, financier, stratégique,
- les entreprises ayant une activité principale de formation,
- les entreprises en procédure collective ou judiciaire.

Selon la maturité et les enjeux de l'entreprise, le projet Data/IA pourra nécessiter, le cas échéant, une phase exploratoire, une phase de diagnostic technique approfondi, une phase d'ingénierie de niveau avant-projet détaillé.

Les entreprises peuvent faire le choix d'intégrer l'une ou l'autre des phases en fonction de leurs attentes et maturité sur le sujet. Les différentes phases pourront être opérées par des prestataires différents.

- La phase de montée en compétences doit permettre de faciliter l'appropriation par le dirigeant et ses collaborateurs des enjeux liés à la gestion des données (pilotage de la performance technique et commerciale) et l'utilisation de l'IA, et contribuer à la détection de cas d'usages.
- La phase de diagnostic technique avancé doit permettre de réaliser un état des lieux du recueil et de l'analyse des données de l'entreprise, puis d'évaluer les solutions accessibles (sous forme d'un avant-projet sommaire). Cette phase s'attachera notamment à étudier le système d'information existant, l'appropriation de la data par les métiers, l'analyse de la maturité de l'entreprise en termes de collecte et d'utilisation de la donnée.
Cette phase permettra d'orienter l'entreprise vers des solutions de visualisation de

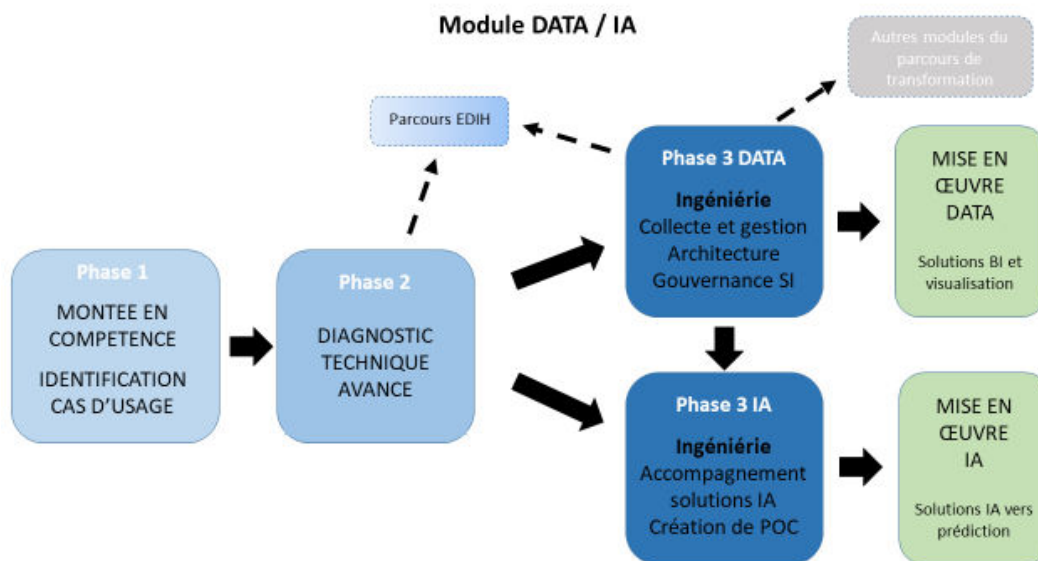
données et/ou d'intelligence artificielle si l'intérêt en est démontré.

- La phase d'ingénierie permettra d'accompagner l'entreprise sur la structuration de la donnée et la gouvernance à mettre en place, identifier les meilleures solutions techniques disponibles, et le cas échéant de construire le cahier des charges d'une solution Data et/ou IA qui serait à intégrer, puis accompagner à la création du POC.

En fonction des résultats du diagnostic technique avancé, l'ingénierie portera sur :

- Un accompagnement à l'identification des données stratégiques pour l'entreprise, leur collecte, leur structuration et leur gouvernance en lien avec la feuille de route stratégique de l'entreprise.
Cet accompagnement pourra conduire à la recherche de solutions organisationnelles, digitales ou d'intelligence artificielle.
- En se basant sur les enjeux de pilotage de données robustes et pour permettre à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité, un accompagnement à la mise en œuvre de solutions d'intelligence artificielle pourra être proposé, au travers notamment de la rédaction d'un cahier des charges, et à l'identification des offreurs de solutions permettant d'y répondre. Cet accompagnement pourra intégrer, en tant que de besoin, l'accompagnement à la structuration des données qui pourrait être nécessaire pour le déploiement opérationnel d'une solution d'intelligence artificielle.

Le bénéficiaire peut accéder à tout le module en suivant les phases 1 à 3, ou, en fonction de sa maturité et de ses besoins, et ne suivre d'une phase du module.



► OBJECTIFS DU MODULE DATA / IA

Le module doit permettre de :

- Mesurer le niveau de maturité de l'entreprise en matière de numérique, de data et d'intelligence artificielle.
- Accompagner les entreprises du Grand Est à identifier leurs priorités stratégiques au travers de cas d'usages métiers pour lesquels la gestion de la donnée et/ou l'IA pourrait apporter une hausse de la compétitivité de l'entreprise.
- Accompagner à l'identification des solutions matures sur étagères permettant d'adresser le ou les cas d'usage priorités en gestion de Data et/ou en implémentation de technologies d'IA.
- Construire une feuille de route pour chaque entreprise afin d'organiser le déploiement des projets DATA / IA.

Considérant le caractère stratégique de la gestion des données et l'implication de tous les collaborateurs dans sa mise en œuvre, le patronage de la direction est indispensable. Le directeur ou des membres de l'équipe de direction doivent être impliqués dans la démarche pour garantir un succès et aboutir à des actions opérationnelles. Selon les axes d'investigation identifiés et selon la stratégie de l'entité, des personnes représentant des métiers ou des services supports sont à impliquer. Le directeur ou faisant fonction de directeur des systèmes d'information est un interlocuteur indispensable.

► DEROULE DE LA METHODE

Pour la phase de montée en compétence et identification de cas d'usage :

- Une journée d'échanges avec la direction et les principaux interlocuteurs pour s'approprier les enjeux liés à la gestion de données et contribuer à la détection de cas d'usages.
- Elle devra comprendre à minima les sujets de collecte, de structuration, de qualité, de gouvernance et de sécurité de la donnée ; ainsi qu'une ouverture vers l'IA et ses usages.

Pour la phase de diagnostic technique avancé :

Le diagnostic devra se focaliser sur les process plutôt que sur la technologie :

- Système d'information.
- Appropriation de la data par les métiers avec le support du DSI.
- Analyse de l'existant (obligatoire) :
 - o Détecter la maturité de l'entreprise sur ses différentes activités.
 - o Compréhension des enjeux.
 - o Collecte de la donnée.
- Orientation (en option) :
 - o Perspective et projection de l'utilisation de la donnée.
 - o Analyse du système d'information.

La phase de diagnostic comprendra :

- Un entretien préliminaire avec le dirigeant de l'entreprise (potentiellement d'autres membres sur invitation du dirigeant) pour bien comprendre les enjeux du secteur, la stratégie de l'entreprise et ses ressources. Cela permet également de personnaliser l'accompagnement.
- Des ateliers pour :
 - o Identifier et réfléchir aux cas d'usage de la Data et de l'IA pertinents pour l'entreprise.
 - o Définir les prérequis pour répondre aux cas d'usage avec des technologies d'IA
 - o Découvrir les possibilités offertes par l'IA.
 - o Prioriser les cas d'usage Data et/ou IA.
 - o Construire la feuille de route.
- Des échanges ad hoc pour finaliser la 1re version de la feuille de route Data/IA et réaliser la restitution.

Le déroulé de la méthode ne doit pas excéder 6 semaines. L'atelier de 2 jours peut se dérouler de manière séquencée et discontinue dans un maximum de 4 ½ journées. Lors de l'entretien préliminaire, il convient de définir le niveau de maturité macroscopique de l'entreprise sur l'intelligence artificielle et de la considérer soit dans « entreprise mature » ou « entreprise non mature ». Le diagnostic technique avancé en sera adapté en conséquence.

Pour la phase d'ingénierie et d'identification des solutions :

En se basant sur les conclusions du diagnostic et du plan d'actions associé, le prestataire s'attachera à identifier la solution répondant au besoin de l'entreprise et élaborera un cahier des charges précis assorti d'éléments financiers. Il sollicitera Grand Est Développement selon des modalités à préciser pour l'identification des offreurs de solutions référencés, aptes à répondre au cahier des charges prescrit, et dont la liste sera communiquée à l'entreprise.

Le prestataire pourra proposer de tester une solution via la mise en oeuvre d'un POC ou d'orienter l'entreprise vers l'EDIH pour l'expérimentation d'une solution IA qui serait à développer pour répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise.

Le déroulé de cette phase ne doit pas excéder 16 semaines. Cela représente entre 4 et 8 jours/homme sur site pour une prestation de 10 jours/homme en moyenne.

► MISSIONS A MENER

Le prestataire aura toute liberté pour promouvoir et communiquer sur le module Data/IA et prospector les entreprises éligibles du Grand Est.

En amont du déroulé de la méthode, celui-ci devra réaliser l'ensemble des actions utiles pour que l'entité puisse réaliser le module Data/IA en toute connaissance de cause et dans le cadre contractuel adéquat.

Les prestataires référencés devront mettre en oeuvre tous les moyens à leur disposition pour mener le module Data/IA de manière rigoureuse et exhaustive. Ils seront garants de la qualité de la prestation et de la satisfaction des clients.

Les prestataires mettront en oeuvre l'ensemble des dispositions nécessaires pour assurer le suivi global du module Data/IA par la Région Grand Est.

► RESULTATS ATTENDUS

Les résultats du module Data/IA se situent à plusieurs niveaux.

Résultats attendus par l'entreprise :

- Une montée en compétence des collaborateurs aux enjeux de la donnée et de l'IA quant à leur valeur ajoutée et potentialité de gains de compétitivité.
- L'identification et la priorisation des cas d'usage pertinents pour le développement de l'entreprise.
- L'identification et la priorisation des actions Data/IA à mettre en oeuvre pour permettre à l'entreprise de gagner en compétitivité.
- L'identification des offreurs de solutions, notamment du Grand Est,

Livrables attendus par l'entreprise, en fonction des phases mises en oeuvre :

- Un rapport présentant les enjeux en termes de données et d'utilisation de la donnée couplés à des cas d'usage de pilotage ou de solutions d'IA.
- Une analyse détaillée présentant les orientations pour l'entreprise au regard des données disponibles et des ressources humaines, techniques et financières de l'entreprise et de ses enjeux stratégiques. Les conclusions de cette phase devront permettre de déterminer le niveau d'accompagnement qui serait attendu en phase 3

autour de la structuration de la donnée et/ou la mise en œuvre de solutions d'intelligence artificielle.

- Un rapport d'avant-projet détaillé comprenant le cas échéant le cahier des charges de la solution et le niveau d'adaptation nécessaire ainsi qu'une liste d'offres de solution en mesure de répondre à ce cahier des charges.

Le prestataire transmettra à la Région Grand Est le « REFERENTIEL » thématique, complété par lui, qui permettra à la Région d'apprécier le besoin exprimé à l'issue de l'accompagnement mené et la solution technologique ou organisationnelle recherchée.

Le référentiel thématique, intégrant un certain nombre de données prédéfinies, (expression de besoin de l'entreprise) sera transmis au prestataire lors de son référencement.

► COUT DE LA PRESTATION

L'assiette éligible des dépenses est le coût hors taxe de la prestation, conforme au cahier des charges, par un prestataire référencé par la Région Grand Est.

Le temps pour dérouler le module Data/IA est estimé à **20 jours / homme** s'il nécessite la mise en place des trois phases décrites précédemment.

Sur dépôt d'un dossier auprès des services de la Région Grand Est par l'entité, **50% du coût de la prestation** pourra être pris en charge, dans la limite de 10 000€ HT pour la réalisation de l'ensemble des phases du module, sous réserve d'une validation par arrêté du Président.

Le devis proposé à l'entreprise devra être conforme aux contenus et livrables attendus pour chacune des 3 phases.

► REFERENCEMENT

Prestataires ciblés

Cet appel à candidatures s'adresse à des entreprises (TPE, PME, ETI et grands groupes, sont exclus les entrepreneurs individuels) qui pratiquent une activité de conseil dans le secteur du numérique avec des ressources humaines internalisées et une expérience significative en gestion de données et intelligence artificielle.

Les candidats doivent présenter une situation financière saine et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Critères de référencement

Il est demandé aux entreprises soumissionnaires de présenter l'adéquation de ses ressources et de ses expériences avec les attentes du module Data/IA. Le référencement s'appuiera sur les critères suivants :

- Les profils des intervenants proposés, avec une attention particulière portée à l'équilibre de mixité des genres (en adéquation avec le Plan Sectoriel de Mixité Numérique de l'Etat Français, avec la Charte d'Engagement pour la mixité, l'emploi des femmes et la formation dans la filière numérique de Numeum, et avec le plan pluriannuel d'actions pour l'égalité Femmes-Hommes 2023-2025 du Grand Est) ;
- Une note d'analyse de la place de la gestion des données et de l'intelligence artificielle dans les entreprises actuellement et une projection ;
- Des références justifiant d'expériences dans l'accompagnement ou la gestion de projets d'entreprises intégrant des briques d'intelligence artificielle et de gestion

des données.

Pour ce dernier point, les candidats devront justifier :

- Du nombre de projets d'intelligence artificielle/ gestion de données accompagnés sur les 18 derniers mois ;
- De la nature des services [préciser "étude de faisabilité", "étude technique détaillée", "supervision de projet", "audit" ou autre – plusieurs éléments peuvent être indiqués] ;
- Du secteur d'activité et de l'expertise technique [préciser un ou plusieurs aspects techniques] ;
- De la satisfaction du client qui a bénéficié de l'accompagnement ou des livrables du projet.

Une candidature ne répondant pas à l'une de ces quelconques exigences sera écartée.

Procédure de référencement

Les candidats devront adresser à la Région Grand Est le dossier candidature dûment renseigné, complété d'éventuelles pièces complémentaires que le candidat jugerait utile d'ajouter. Seuls les dossiers complets seront analysés.

Sur la base des critères de référencement, l'analyse des dossiers sera réalisée par un jury composé de représentants de l'Etat, de Grand Est Développement Solutions, et de la Région Grand Est. La liste définitive des prestataires retenus sera communiquée par la Région Grand Est.

Les candidats pourront être contactés durant la procédure en cas d'interrogations du jury nécessitant l'apport de précisions.

Afin de finaliser le référencement, une session d'information et de présentation du module Data/IA devra être suivie par l'entreprise prestataire. Seuls les prestataires justifiant de cette session pourront être présents sur la liste publiée.

Durée de validité du référencement

Les prestataires sont référencés pour une durée de 3 ans renouvelable.

A l'issue de cette période de 3 ans, le prestataire doit présenter une mise à jour de son dossier sur les parties « Profils des intervenants » et « Références ».

La Région peut décider à tout moment d'écarter un prestataire qui ne répondrait à ses attentes (déontologie, contenu de l'accompagnement, niveau d'expertise ...).

► MODALITES DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt des dossiers est le **23/06/2025** à 12h00.

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à transformation@grandest.fr.

► CALENDRIER

Cet appel à candidature est ouvert à compter de sa publication jusqu'au **23 juin 2025 à 12h00**, date limite de dépôt des candidatures.

L'analyse des candidatures sera opérée par le jury créé par la Région. Ce jury rendra ses conclusions **avant le 05/07/2025** aux services de la Région, qui prendront contact avec les prestataires retenus pour organiser la session d'information et de présentation du dispositif.

Une fois cette session suivie les prestataires seront référencés pour être sollicités par les entreprises souhaitant bénéficier du module Data/IA.

► ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Les entreprises référencées à l'issue du processus complet de référencement seront tenues à un certain nombre d'engagements vis-à-vis de la Région Grand Est et de Grand Est Développement Solutions :

- Suivre la méthodologie du module Data/IA telle qu'indiquée ci-dessus (partie « Déroulé de la méthode ») et présentée lors de la session d'information.
- Maintenir un agnosticisme technologique dans leurs recommandations.
- Promouvoir « prioritairement » les offreurs de solution identifiés par Grand Est Développement Solutions.
- Communiquer les données, indicateurs et livrables mentionnés dans le présent appel à candidatures.
- Promouvoir le module Data/IA.
- Garantir la satisfaction client.

Tout manquement à ces engagements fera l'objet d'une analyse approfondie par la Région Grand Est et Grand Est Développement Solutions qui pourront modifier l'avis de statut de référencement du prestataire et le notifier au prestataire concerné.

► CONFIDENTIALITE

Les entreprises soumissionnaires s'engagent par leur réponse à respecter la confidentialité des données auxquelles elles pourraient avoir accès :

- dans le cadre des échanges à l'occasion d'une éventuelle phase de négociation,
- dans le cadre de la réalisation de la prestation elle-même.

Les entreprises soumissionnaires s'engagent à ne pas utiliser ces informations pour d'autres fins que pour la réponse à la présente consultation ou pour la réalisation des prestations sollicitées, et à assurer que ces informations ne soient ni transmises, ni accessibles, à des tiers, sauf autorisation expresse et écrite par la Région.

► CONTACT

Pour toute question relative à cet appel à candidature :

Région Grand Est

Direction de la Compétitivité et de la Connaissance
transformation@grandest.fr